



Fermeture illégitime ! Vengeance orchestrée ?

Stop à la répression syndicale à Cordemais !

En 2015, EDF avait déjà annoncé vouloir se débarrasser de Cordemais en fermant l'unité de production dès 2021.

La lutte historique et admirable du personnel, organisé par la CGT, a empêché ce funeste destin pendant 9 ans.

Après avoir travaillé un projet de reconversion du site, nommé EcoCombust, le personnel et la CGT ont œuvré à tous les niveaux pour tordre le bras de la direction afin de lancer la mise en œuvre de la conversion du site.

Ce projet vertueux, de « transformation de vos vieux meubles IKEA en électricité », avait pour principe de remplacer le charbon par des black-pellets, créés via les déchets de bois d'ameublement jusqu'ici inutiles.

Avec la CGT, les salariés ont ainsi planché sur le processus technique de conversion et déposé des brevets qui auraient pu être vendus et déployés par EDF pour sécuriser l'approvisionnement et lutter contre le réchauffement climatique partout dans le monde, où le charbon reste le 1^{er} moyen de production d'électricité.

Mais, n'étant pas le souhait d'origine de la direction et notre secteur étant à la merci des profits court-termistes, EDF a profité du trou d'air politique de l'été 2024 pour passer outre l'engagement présidentiel de fin 2023 et annoncer brutalement, en septembre 2024, la fermeture des tranches de Cordemais d'ici à 2027.

C'est un drame social et une injustice dévastatrice pour les agents de la centrale et leurs familles !

Avec les 350 de Cordemais, ce sont 1000 emplois induits pour le bassin local qui se retrouve sur la sellette.

Axée sur de basses logiques financières faisant fi de la sécurisation du réseau, cette décision est irresponsable !

À la suite de cette violente annonce, l'intersyndicale locale a déposé un préavis de grève et plusieurs actions décidées collectivement ont été menées afin d'exprimer de façon maîtrisée l'énervement des salariés.

Non contente d'avoir réussi à imposer la fermeture du site, la direction semble essayer maintenant d'instrumentaliser une action collective, réalisée pourtant en responsabilité pour canaliser la colère salariale.

Ainsi, 7 camarades de la CGT de la centrale de Cordemais subissent les attaques liberticides d'EDF. Pour 4 d'entre eux, un blâme a déjà été notifié et les 3 autres sont convoqués pour des procédures disciplinaires.

Pour la FNME-CGT, c'est purement et simplement inadmissible ! Une action décidée et menée collectivement ne doit et ne peut en aucun cas donner lieu à des représailles personnalisées et ciblées !

Évidemment, les incriminés choisis par EDF sont des militants de la CGT... Et précisément les mêmes qui ont remué ciel et terre depuis des années pour reconvertir leur outil de travail et sauver les emplois de ce dernier !

Peut-être EDF veut-elle leur faire payer le fait d'être allé jusqu'à convaincre le président de la République en personne que Cordemais aurait un avenir ?!

Quoi qu'il en soit, cette attaque s'inscrit dans la vague de répression subie par notre organisation syndicale qui compte plus de 1000 camarades de toute la CGT ayant reçu des plaintes en moins d'un an !

Défendre les droits des Travailleuses et des Travailleurs, leurs emplois, leur protection sociale, leurs rémunérations, ne peut et ne doit pas être sanctionnable !

Les syndicalistes menant ces luttes pour l'intérêt général devraient être salués et remerciés plutôt que réprimés.

C'est pour ces raisons que la FNME-CGT appelle à un soutien massif de nos camarades injustement attaqués !

Un rassemblement de soutien est prévu pour la 1^{re} Commission Secondaire Disciplinaire le 11 février à Cap Ampère. Pour les suivantes, les rassemblements auront lieu à Nantes le 18 février et Cordemais le 20 février.

Rendez-vous le 11 février 2025 à EDF Cap Ampère, pour défendre les emplois, la réindustrialisation et s'opposer à la criminalisation syndicale !